Direction des Solidarités
Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE)

2023 DSOL 159 : Subventions (152 350 euros) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2024.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'objectif de territorialisation et de renforcement des services de proximité s'inscrit dans le projet de la mandature de mettre en place une ville du quart d'heure solidaire. Dans la continuité du Pacte 1 de lutte contre la grande exclusion, l'Acte 2 du Pacte s'engage à constituer un maillage complet et équilibré du territoire en structures de proximité. Les bagageries font partie de ces structures qui sont des lieux ressources pour les personnes sans domicile.

Les bagageries sont, en effet, des lieux où les personnes sans domicile fixe orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public. Il ne s'agit pas de simples consignes anonymes. Plus de 430 bénévoles assurant l'accueil contribuent à créer un climat convivial, en offrant aux usager.es une possibilité de halte et aussi d'échange, si celui-ci est souhaité. Ils.elles s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent vers les diverses structures d'intervention sociale adaptées aux problématiques des sans-abri.

La Ville de Paris souhaite que ces bagageries soient un outil d'intégration pour les usager.es. À cet effet, elle encourage les initiatives visant à les faire participer et à les rendre acteur.rices de la vie et du fonctionnement des bagageries (permanences assurées en tant que bénévoles, adhésion à l'association et possibilité de siéger au Conseil d'Administration).

Il existe à ce jour 10 bagageries qui fonctionnent à Paris. Trois d'entre elles sont installées au sein de bains douches municipaux : Bagages et Rue (Paris 4ème) avec 17 casiers, la Bagagerie 188 située 188, rue de Charenton Paris 12ème qui dispose de 100 casiers, et la Bagagerie 11000 potes située dans les Bains douches Oberkampf Paris 11ème qui propose l'usage de 88 casiers. Ces bagageries disposent de locaux dans le cadre de conventions de mise à disposition signées avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS).

Une bagagerie, financée sur fonds propres, a ouvert en mai 2018 dans les locaux (la Crypte) de l'église Saint François Xavier (Paris 7ème) avec 22 casiers disponibles, gérée par l'association Sourire de Saint François Xavier, en étroite collaboration avec la Bagagerie Antigel (15ème).

Les six autres occupent des locaux indépendants entièrement dédiés à leur activité de bagagerie. Il s'agit de la bagagerie des Halles (association Mains Libres, Paris 1er), la Bagagerie Cœur du Cinq (Paris 5ème), la Bagagerie Solidaire 14 (Paris 14ème), la Bagagerie Antigel (Paris 15ème), la Bagagerie du Canal (Paris 19ème), la Bagagerie 20 (Paris 20ème).
Ces bagageries sont soutenues depuis leur création par la Ville de Paris, essentiellement pour couvrir leurs dépenses de loyer et charges locatives.

Enfin, la Ville de Paris poursuit son objectif de développer l'offre de bagageries, en accompagnant les nouveaux projets d'installation par le financement de travaux et de matériel. Ces projets sont souvent soutenus par les Parisiens eux-mêmes, via le Budget Participatif.

Ainsi trois nouvelles bagageries sont en cours de réalisation dans trois arrondissements et ouvriront leurs portes en 2024 :

- Dans le 17ème, un projet soutenu par le BPP, porté par l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles,
- Dans le 6ème, un projet financé par le budget d'investissement de la Ville, porté par l'association La Pause du 6ème,
- Dans le 18ème, un projet soutenu par le BPP, porté par l'Ordre de Malte,

Globalement, les 6 bagageries financées en fonctionnement par la Ville de Paris mettront à la disposition de leurs usager.es un total de 350 casiers. Si l'on y ajoute les bagageries situées dans les bains douches parisiens, l'offre de casiers aux personnes sans domicile désirant utiliser les services des bagageries parisiennes, s'élève à un total de 550 casiers.

Au regard de l'intérêt social de l'action des six bagageries financées en fonctionnement par la Ville, j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 500€ pour la bagagerie des Halles de l'association Mains Libres (1er),

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000€ pour la bagagerie de l'association La Bagagerie Cœur Du Cinq (5ème), soit la reconduction de la subvention accordée en 2023,

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000€ pour la bagagerie de l'association La Bagagerie d'Antigel (15ème), soit la reconduction de la subvention accordée en 2023.

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 750€ pour la bagagerie de l'association « Au bagage du Canal » (19ème), soit la reconduction de la subvention accordée en 2023.

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500€ pour la bagagerie de l'association la Bagagerie 20 (20ème), soit la reconduction de la subvention accordée en 2023.

- d’allouer, au titre de l’exercice 2024 , une subvention de fonctionnement d’un montant de 38 600€ pour la bagagerie de l’association La Pause du 6ème (6ème).

Les fiches techniques jointes en annexe présentent de façon plus détaillée les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris